**RÈGLEMENT JEU FACEBOOK FORUM DES HALLES**
**CONCOURS DE CONSTRUCTIONS LEGO®**

**Article 1**

Le centre commercial Forum des Halles, situé 101 Porte Berger, 75001 Paris, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, qui se déroulera sur la page Facebook : https://www.facebook.com/forum.des.halles/?fref=ts du 12/10/2016 au 21/10/2016.

**Article 2**

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne de plus de 18 ans possédant une connexion Internet et un compte Facebook (ne peuvent participer à ce jeu : le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – développeurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille - descendants et ascendants).

**Article 3**

#1. Pour participer au jeu concours, les joueurs doivent au préalable créer une construction en briques LEGO®. Pour être validée dans le cadre du jeu concours, la construction doit respecter le thème « l'aventure et la découverte du monde », avoir un titre au choix et une légende comprenant le prénom et l'âge de la personne qui a créé la construction en briques LEGO®, avoir une hauteur maximale de 60 cm et une largeur maximale de 45 cm. Toute couleur et toute taille de briques LEGO® sont autorisées. Les participants doivent ensuite poster 1 à 3 photos de leur création uniquement (rien d'autre que la construction LEGO® ne doit apparaître sur la photo) sur la page Facebook du centre commercial Forum des Halles. Les joueurs doivent garder leur maquette construite chez eux jusqu'à l'annonce des résultats.

#2. Pour accéder à l'application du jeu les joueurs doivent se connecter sur la page Facebook du Centre Commercial Forum des Halles, https://www.facebook.com/forum.des.halles/?fref=ts dans l'onglet « concours de constructions LEGO ».

#3. Pour participer au jeu, ils doivent saisir leurs coordonnées (Nom, Prénom et Email, téléphone, code postal et ville) Tout formulaire de participation incomplet, illisible, inexact entraînera la nullité de la participation.

#4. Les participants peuvent ensuite inviter leurs amis à voter pour leur création. Tous les visiteurs de la page Facebook de Forum des Halles peuvent également voter pour leur construction préférée.

#5.La clôture des participations a lieu le 21/10/2016. Les 5 créations ayant obtenu le plus de votes des internautes seront sélectionnées parmi les gagnants. Une des créations obtiendra également le « coup de cœur » d'un jury composé de deux personnes de la société LEGO®.

#6. Les gagnants seront contactés selon les coordonnées demandées dans le formulaire d'enregistrement dès le 22/10/2016 et pourront être annoncés sur la page Facebook. Les gagnants devront répondre à l'email de confirmation dans un délai de 24h après réception. Dans le cas où un des cinq premiers gagnants de la liste ne répondrait pas dans le délai imparti, ce sera le participant en 6ème position en termes de nombre de votes qui sera contacté, et ainsi de suite.

Les participants doivent accepter le présent règlement avant leur participation au jeu et accepter que leur création en briques LEGO® soit exposée au public dans le centre commercial Forum des Halles à partir du 24/10/2016 et jusqu'au 02/11/2016.

*Le jeu est limité à une seule participation par personne sur toute la durée de l'opération (adresse email et compte Facebook). Un joueur ne peut utiliser qu'une seule adresse email pour jouer. Les joueurs peuvent revenir tous les jours sur l'application de jeu pour voter.*

Dotations globales :

1. Pour les 5 participants ayant obtenu le plus de votes + le « coup de cœur » du jury LEGO® : l'exposition de leur création en briques LEGO® dans le centre commercial Toison d'Or sur une zone d'exposition prévue à cet effet.
2. Pour le 1er gagnant « coup de cœur du jury LEGO »: 60047 - Le commissariat de police 99,99 €*
3. Pour les 5 gagnants ayant eu le plus de votes (de celui ayant eu le plus de votes à celui en ayant le moins parmi le TOP5) :
   - 60076 - Le chantier de démolition 74,99 €*
   - 41106 – La tournée en bus 59.99€*
   - 70734 - Le dragon de Maître Wu 49,99 €*
   - 10558 - Le train des chiffres 21,99 €*
   - 60128 – La course poursuite 19,99€*

*Les Prix de Vente aux Consommateurs de produits LEGO® que LEGO pourrait conseiller (« PVC ») n'ont qu'une valeur informative. Ils n'engagent pas les distributeurs de produits LEGO® qui restent libres de fixer leurs prix de vente au public.
**Non échangeables, ni compensables, ni remboursables, valables uniquement dans les boutiques participantes.

**Article 4**

Récupération des gains : dotations LEGO®.

Pour profiter du gain, le gagnant devra répondre dans le délai imparti et se rendre au rendez-vous fixé munis de sa carte d'identité en cours de validité et des justificatifs existants. En aucun cas, le gain ne pourra être envoyé par voie postale. Passé les délais, le gain restera la propriété de la société organisatrice et ne pourra être réclamé.
Pour l'exposition de la construction LEGO®, le participant devra se rendre à la Place Carrée, niveau -3, et se présenter au régisseur le samedi 22, le dimanche 23 ou le lundi 24 de 11h à 19h pour déposer sa création en prêt et réceptionner un bon de dépôt pour toute la durée de l'exposition. Il pourra ensuite récupérer sa création soit le jeudi 3 ou vendredi 4 novembre à la direction du Centre du Forum des Halles, Porte Berger, niveau -1 entre 9h et 18h ; soit le samedi 5 novembre à la réception du centre située Place Carrée, niveau -3, entre 10h et 20h.

**Article 5**

Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent jeu font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de l'opération, sont destinées à la société organisatrice et sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 "informatique et liberté". Tous les participants disposent, en application de l'article 34 de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données qui les concernent et ce directement auprès de la direction du centre Forum des Halles.

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.
Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser l'image des créations et les prénoms des gagnants à des fins publicitaires sans que cela n'ouvre le droit à une quelconque compensation de quelque nature que ce soit, autre que le lot gagné.

**Article 6**

Les organisateurs informent expressément les participants aux jeux, et les participants aux jeux reconnaissent, que les jeux ne sont pas gérés ou parrainés par Facebook de quelque façon que ce soit. Les informations fournies par les participants dans le cadre de la participation aux jeux sont destinées aux organisateurs, et non à Facebook.
Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

**Article 7**

Inscriptions

La saisie des données mentionnées ci-dessus est nécessaire pour la prise en compte de l'inscription, tout formulaire d'inscription incomplet ou inexact (pour les mentions obligatoires) sera considéré comme nul. A une adresse électronique ne pourra correspondre qu'une seule participation. Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant s'avèreraient erronées, la participation de celui-ci serait considérée comme non valide.
Les organisateurs se réservent le droit de considérer comme non valide toute inscription avec un contenu farfelu, partiellement ou totalement erroné et de supprimer les contenus images qui ne correspondraient pas au thème et aux règles du jeu concours LEGO®. La participation au jeu est réservée aux personnes physiques et majeurs qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale à l'égard du concours et de ses procédures. Les organisateurs excluront automatiquement du concours tout participant déloyal qui aura utilisé, entre autres, script, logiciel, « robot » ou tout autre procédé permettant d'automatiser sa participation, sans intervention physique ou présence de sa part devant l'écran.
Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. Toutes fausses indications d'identité ou de coordonnées entraînent l'élimination immédiate de leur participation. A ce titre, les organisateurs se réservent le droit de demander au gagnant un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de l'inscription du participant. Aucune participation sous pseudo ne sera acceptée.

**Article 8**

Responsabilités

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (affichage), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions et plus généralement, de la

perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité. La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tout les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

**Article 9**

Jeu gratuit et sans obligation d'achat du 12/10/2016 au 21/10/2016. Règlement complet du jeu consultable à la DIrection du Centre commercial Forum des Halles ou obtenu sur simple demande à Direction du centre Forum des Halles situé 101 Porte Berger - Cidex 274, 75045 Paris Cedex 01.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés, au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite sur papier libre envoyée au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi).

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées.